

## SAGE Marque-Deûle

### Commission thématique n°3 : Prévention des risques et prise en compte des contraintes historiques

Compte-rendu

Le 30 septembre 2013 à 10h00

Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin – Salle Fernand Darchicourt

#### Ordre du jour de la Commission thématique n°3:

- Objectifs
- Présentation des évolutions socio-économiques et climatiques validées en Commission Locale de l'Eau
- Évolution des pressions concernant cette Commission thématique
- Synthèse des évolutions choisies
- Perspectives



## Préambule

Mot d'accueil de M. BUSY, LMCU.

## Présentation de SAFEGE

### 1. Objectifs : M. RIZZA, SAFEGE

Le bureau d'études SAFEGE rappelle les étapes d'élaboration du SAGE déjà finalisées et l'objet de la phase prospective. Il présente l'enjeu du scénario tendanciel.

Il précise la méthodologie en trois étapes qui sera mise en œuvre. Il présente l'objectif de la réunion de Commission thématique, qui est de statuer sur l'évolution des pressions rattachées à cette commission.

### 2. Évolutions socio-économiques et climatiques validées en Commission Locale de l'Eau : Mme RATIER, SAFEGE

Le bureau d'études présente un tableau synthétisant les tendances validées en CLE et présente le lien entre les évolutions socio-économiques et climatiques et la commission « Prévention des risques et prise en compte des contraintes historiques ».

### 3. Évolution des pressions : Mme RATIER, SAFEGE

Le bureau d'études SAFEGE présente le lien entre les différentes Commissions thématiques.

Il détaille ensuite **l'évolution des pressions** qui relèvent de cette Commission thématique.

Il présente ainsi la thématique des **inondations**, avec l'évolution passée des débits et une projection des volumes ruisselés.

M. VAN ES précise que sur la CAHC, tout nouveau rejet aux réseaux d'assainissement est interdit depuis dix ans, ce qui a permis d'éviter un million de mètres cubes supplémentaires dans les réseaux, en lien avec le développement du territoire sur ces dix dernières années.

Suite à la présentation par Mme RATIER du calcul du volume ruisselé en projection à 2030, M. BLONDEL demande comment sont calculés les volumes ruisselés d'origine agricole. Il note que l'évolution des pratiques agronomiques devrait modifier le ruissellement sur les surfaces agricoles et donc le coefficient pris en compte dans le calcul.

Mme RATIER répond que concernant les changements de pratiques, peu d'évolutions des filières ont été envisagées par la Commission Locale de l'Eau du 9 septembre 2013. En conséquence, ce coefficient affecté à chaque typologie d'occupation du sol a été considéré comme constant.

M. GLACET note que l'évolution actuelle des techniques va dans le sens d'une diminution du ruissellement. Les mauvaises pratiques agricoles que peuvent être les tassements se font plus rares et la couverture des sols en hiver est très efficace contre le ruissellement. Les bandes enherbées sont également un moyen de lutter contre le ruissellement.

Mme RATIER fait remarquer que la tendance à l'augmentation du volume ruisselé qui se dégage de l'estimation est plus importante que le volume chiffré en lui-même. Cette augmentation sera confrontée aux pratiques agricoles et urbaines du territoire.

M. GLACET note qu'il reste difficile de lutter contre les phénomènes naturels réellement extrêmes que peuvent être des orages sur une culture de printemps. En conséquence, même si les sols sont complètement couverts, il paraît difficile d'éviter complètement le risque de ruissellement.

M. VAN ES ajoute que l'intégralité du SAGE n'est pas encore gérée par les techniques alternatives et qu'il faudra également mettre un point de vigilance sur l'urbanisation. Il ajoute que l'augmentation de 5% du volume ruisselé présentée par SAFEGE peut engendrer de grosses difficultés. Cette augmentation aura certainement de fortes conséquences, bien que celle-ci paraisse limitée, notamment en raison des systèmes saturés sur un certain nombre de secteurs. Il faut afficher par le SAGE que cette augmentation représente un réel enjeu, très difficile à gérer.

M. BUSY demande à la Commission thématique de se positionner sur la hausse potentielle des volumes ruisselés, en lien avec l'artificialisation des sols et l'évolution des précipitations extrêmes. Cette hausse est validée par la Commission thématique.

Le bureau d'études présente ensuite les différents projets en cours pour lutter contre les inondations, en vue de demander à la Commission thématique de se positionner sur le fait que ces projets seront réalisés ou non à horizon 2030.

Mme DECOTTIGNIES note que la zone d'expansion de crues sur Attiches (périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Pévèle) est l'un des projets en cours dans cette zone pour lutter contre le risque d'inondations. En tout, il y a sept projets. Ce projet devrait se réaliser à horizon 2015. L'impact attendu de ces projets est une diminution de la ligne d'eau en aval de la Marque rivière pour une crue décennale. Le projet sur Louvil est plus mineur, au sens où les inondations sont plus restreintes. Le projet de lutte intégrée contre les inondations sera réalisé à horizon 2030, même s'il n'en est qu'au stade de la pré-étude.

M. VAN ES précise que les projets du Filet Morand et du Courant de la Motte, ainsi que la renaturation et le recalibrage de deux petits cours d'eau sont des projets transversaux qui pourraient apparaître sur différentes cartes. La carte sera amendée en conséquence.

M. BUSY note qu'à ce titre, l'étude de LMCU sur les cours d'eau non domaniaux pourrait également être ajoutée.

M. VAN ES fait remarquer que VNF mène une modélisation des interactions entre les cours d'eau et que la cohérence entre cette étude et la directive inondation n'est pas évidente. La directive inondation a été déclinée en France par une approche découpée par SAGE mais les transferts d'eau sont complexes. Il faudrait dépasser le périmètre du SAGE.

M. BLONDEL note que la question se pose également sur la Lys, avec la question de l'intégration de VNF dans l'élaboration des TRI.

M. BUSY note à ce sujet que la DREAL a contacté LMCU pour porter le TRI mais que LMCU a refusé pour des raisons de gouvernance, certaines communes du TRI n'étant pas sur son territoire. Il propose que la DREAL présente ses attentes sur le TRI au cours de la prochaine Commission thématique n°3 du mois de novembre et que VNF présente sa démarche de modélisation. Cependant, dans le cadre du scénario tendanciel, la démarche du TRI devrait être réalisée à horizon 2030.

M. GRAS demande pourquoi les zones de crue historiques de la Marque n'ont pas été reprises dans le périmètre du TRI.

M. BUSY répond que l'approche menée a été de considérer les zones d'enjeux (activités économiques importantes, forte démographie...), donc de ne pas intégrer les communes rurales.

Sur la question du positionnement de la Commission thématique sur l'évolution du risque d'inondation, M. GLACET demande s'il ne serait pas souhaitable de se positionner sur l'aléa et sur le risque. L'évolution climatique retenue en CLE devrait favoriser l'augmentation de l'aléa, mais un certain nombre d'actions est mené pour réduire le risque.

M. BUSY fait valider par la Commission thématique l'augmentation de l'aléa.

M. BLONDEL fait remarquer que malgré des campagnes de sensibilisation, le risque de dérive en matière d'urbanisation reste d'actualité.

M. GLACET note que les outils pour limiter le risque existent, mais qu'il convient de les faire appliquer.

Mme DECOTTIGNIES ajoute que sur le territoire de la CCPP, la pluie centennale n'a jamais été observée, ce qui rend difficile de faire comprendre les restrictions d'urbanisme qui y sont liées.

M. BUSY rappelle que le SAGE a la possibilité de mettre des points d'alerte et de rappeler les bonnes pratiques.

M. RIZZA conclut que les enjeux sont potentiellement maîtrisés, mais qu'il pourra s'avérer nécessaire de mobiliser l'outil de communication du SAGE pour mettre un point de vigilance sur la question.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique du **risque minier**.

M. GRAS note qu'il y a un manque de communication sur cette thématique. Les communes n'ont pas assez de connaissance sur l'existence de ce risque. Sur sa commune, un risque d'affaissement et un ancien puits de mines ont été découverts sans qu'ils n'en aient la connaissance.

M. VAN ES note que selon le BRGM, l'affaissement serait stabilisé et que les lignes de référence de l'affaissement minier ne sont plus suivies.

M. BUSY rappelle que certains élus de l'ancien bassin minier s'étaient montrés très sceptiques sur cette stabilisation annoncée de l'affaissement minier lors de la toute première Commission thématique n°3 du premier marché. La question pour le SAGE est peut-être autant politique que technique.

M. RIZZA conclut que la Commission thématique souhaite conserver une vigilance à l'égard de l'affaissement minier.

M. BLONDEL demande si des projets d'exploitation du gaz de houille sont prévus à l'avenir.

Mme BELLAND note qu'il y a de moins en moins de méthane mais qu'il faudrait mener des études supplémentaires pour déterminer s'il y a un réel enjeu sur le territoire du SAGE.

M. VAN ES note que le SAGE pourrait faire remonter quelques questions à l'instance régionale de concertation.

Mme BELLAND note qu'il n'y a par ailleurs plus de gros problèmes détectés sur le tassement des terrils et l'effondrement des puits. Comme pour les PPR, les outils existent.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique des **sites et sols pollués**.

Mme RATIER propose de présenter les éléments qui doivent être fournis prochainement par la DREAL à la prochaine Commission thématique de novembre.

M. RIZZA note qu'une vigilance sera également à maintenir sur cette thématique.

Le bureau d'études présente ensuite la thématique des **sédiments**.

M. BALCAEN note que le canal de Lens a été curé depuis les données du Schéma Directeur des Terrains de Dépôt présentées, mais qu'il est en train de se réenvaser. Le Schéma Directeur des Terrains de Dépôt ne prévoit par ailleurs pas de valorisation des sédiments.

M. BUSY note que les terrains de dépôt actuels de VNF sont proches de la saturation.

Mme UHRES note qu'il serait pertinent de travailler à l'échelle globale du cours d'eau pour savoir quels volumes doivent être curés et à quelle fréquence. Il serait également intéressant d'avoir une approche globale et écologique et sur le volet inondation pour travailler ensemble à l'échelle du bassin versant. Elle note par ailleurs que la Marque a été curée au début des années 2000.

M. BUSY ajoute que le curage de la Branche de Croix est prévu.

M. VAN ES note par rapport à la carte présentée par SAFEGE sur les actions passées de curage, que la CAHC a pris la compétence sur les cours d'eau d'intérêt communautaire sur son territoire.

Mme RATIER fait le bilan de la gestion prospective des sédiments : un maintien en place pour les petits maîtres d'ouvrage, des opportunités pour LMCU à travers le plan bleu, et des incertitudes sur les projets de valorisation des sédiments. Ce bilan est validé par la Commission thématique.

M. RIZZA note qu'à horizon 2030, le problème ne sera probablement pas résolu.

#### **4. Synthèse des évolutions choisies : M. RIZZA, SAFEGE**

Le bureau d'études présente la synthèse des évolutions choisies par la Commission thématique à horizon 2030.

Il a été retenu sur la thématique des **inondations** :

- Un volume ruisselé en augmentation ;
- Une augmentation de l'aléa de l'inondation ;
- Que les outils de lutte contre les inondations existent mais qu'il pourra être nécessaire de communiquer par le SAGE pour qu'ils soient efficaces.

Il a été retenu sur la thématique du **risque minier** :

- Une vigilance à maintenir sur l'affaissement minier malgré qu'il soit considéré comme stabilisé par le BRGM ;
- La nécessité de suivre les études de prospection de gaz.

La Commission thématique ne s'est pas positionnée sur la thématique des **sites et sols pollués** dans l'attente de données complémentaires de la DREAL.

Il a été retenu sur la thématique des **sédiments** :

- Un maintien en place pour les petits maîtres d'ouvrage ;
- Des opportunités pour LMCU à travers le plan bleu ;
- Que le problème ne sera probablement pas complètement résolu d'ici 2030.

## **5. Perspectives : M. RIZZA**

Le bureau d'études présente les perspectives liées aux prochaines Commissions thématiques de début novembre.

M. BUSY précise qu'un rapport sera transmis le 22 octobre sur l'extranet, en préparation des prochaines Commissions thématiques.

### **Mot de conclusion de M. BUSY, LMCU.**

**Prochaine Commission thématique n°3 : mardi 05 novembre 2013 à 14h00 à la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin (salle 3 HQE).**

**Liste des participants :**

<b>Nom</b>	<b>Organisme</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>
Géraldine AUBERT	Agence de l'Eau Artois-Picardie		X
Jean-Marie GLACET	Chambre d'Agriculture de Région	X	
Annie CAILLIEZ	Chambre Nationale de la Batellerie	X	
Yannick VAN ES	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X	
Emmanuelle UHRES	Communauté de Communes du Pays de Pévèle	X	
Aude DECOTTIGNIES	Communauté de Communes du Pays de Pévèle	X	
Jean-François BLONDEL	Département du Pas-de-Calais	X	
	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord		X
Arnauld LEFEBVRE	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais	X	
Jean-Jacques FERTELLE	Fédérations de Pêche du Nord et du Pas-de-Calais		X
Guillaume GERY	Lille Métropole	X	
François VINATIER	Lille Métropole	X	
Florian BUSY	Lille Métropole	X	
Victoire MALTA-BEY	Lille Métropole		X
Christophe GRAS	Mairie d'Annœullin	X	
Sandrine BELLAND	Mission Bassin Minier	X	
Marie-Laure JOLY	Nord Nature Environnement		X
Yves-Marie BALLOT	Noréade	X	
Véronique BIGOTTE	SIA Habitat – Lens-Billy	X	
Philippe BALCAEN	Voies Navigables de France	X	